



## Questions fréquemment posées sur les sites contaminés par le mercure

December 2016

### Que dit la Convention de Minamata sur l'orientation des sites contaminés?

La Convention de Minamata exige que la Conférence des Parties élabore et adopte des directives (guides) sur les sites contaminés par le mercure en vertu de l'article 12, qui peuvent comprendre les éléments suivants:

- A) Identification et caractérisation du site;
- B) Engager le public;
- C) Évaluations des risques pour la santé humaine et l'environnement;
- D) Options de gestion des risques posés par les sites contaminés;
- E) Évaluation des avantages et des coûts;
- Et (f) Validation des résultats.

### Pourquoi les guides sur les sites contaminés sont-ils importants pour les pays?

Un guide sur les sites contaminés renforcerait la capacité des pays à identifier les sites dangereux et leur donnera la priorité pour l'action et générera des données significatives sur la pollution par le mercure pour l'évaluation initiale de Minamata (EIM) et dans certains cas pour les plans d'action nationaux(PAN). Les orientations faciliteraient également l'accès au financement du FEM puisque les gouvernements du CIN7 ont convenu que le renforcement des capacités pour l'élaboration de stratégies d'identification et d'évaluation des sites contaminés est admissible au financement<sup>1</sup> du FEM. Toutefois, il est difficile pour de nombreux pays d'avoir accès au financement pour élaborer ces stratégies sans un document d'orientation.

### Pourquoi n'y a-t-il pas encore de directives de la Convention sur les sites contaminés?

Après que la question ait été reportée à l'INC6, les délégués ont pris la question des sites contaminés à l'INC 7 en 2016. Un grand nombre de pays<sup>2</sup> ont soumis le CRP9 demandant au secrétariat de préparer un projet de document d'orientation sur les sites contaminés pour

examen à la COP1. Toutefois, un pays développé et une organisation d'intégration économique régionale ont effectivement bloqué la proposition et la décision finale se borne à demander au secrétariat de recueillir des informations sur le sujet et de créer un aperçu de la structure et du contenu de l'orientation à examiner à la COP1<sup>3</sup>.

### **Comment identifier les sites contaminés par le mercure?**

Les guides IPEN décrivent systématiquement les méthodes d'identification des sites contaminés par le mercure, y compris les descriptions d'instruments de dépistage rapide qui peuvent être utilisés avec une formation minimale pour identifier les sites sans analyse de laboratoire coûteuse. La combinaison de ces méthodes de dépistage et la connaissance historique du site permet aux agences, aux ONG et à la communauté locale de contribuer à l'enquête préliminaire sur le site. Cela permet potentiellement d'identifier rapidement un grand nombre de sites et de les inclure dans le MIA. L'analyse systématique des sols des laboratoires peut être étendue au cours d'une enquête détaillée sur le site, qui est décrite en détail dans les directives et les sites peuvent être classés en fonction du préjudice qu'ils présentent au public et à l'environnement.

### **Comment les sites contaminés par le mercure peuvent-ils être gérés ou remédiés?**

Les guides IPEN décrivent une gamme de techniques qui peuvent être utilisées pour gérer et corriger les sites qui ont été étudiés et caractérisés. Sa souplesse permet de l'utiliser pour mener des activités à grande échelle (telles que l'identification des sites pour les inventaires) ou peut être appliquée à des recherches plus approfondies et à l'assainissement d'un petit nombre de sites prioritaires.

1) Évaluation des risques propres au site : Cette approche calcule l'exposition humaine et environnementale au mercure sur un site donné en fonction des voies connues (sol, eau, nourriture, atmosphère) et nettoie ou répare en partie le site jusqu'à des concentrations que les humains et l'environnement Récepteurs peuvent «tolérer» (selon les calculs d'évaluation des risques).

---

<sup>1</sup> PNUE (2016) Annexe V. Projet d'orientation du Fonds pour l'environnement mondial sur les stratégies, les politiques, les priorités de programme et l'éligibilité à l'accès et à l'utilisation des ressources financières ainsi qu'à une liste indicative des catégories d'activités pouvant bénéficier du soutien du Fonds mondial pour l'environnement. Fonds d'affectation spéciale pour l'environnement, PNUE (DTIE) /Hg/INC.7/22

<sup>2</sup> . Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Guinée Equatoriale, Guatemala, Inde, Iran, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Malaisie, Norvège, Pakistan, République de Corée, Sainte-Lucie, Samoa, Arabie saoudite, Palestine et Suisse

<sup>3</sup> PNUE (2016) Annexe XII. Projet de directives sur la gestion des sites contaminés, UNEP (DTIE) /Hg/INC.7/22

2) Assainissement écologiquement durable : Cette approche progressive intègre des principes de durabilité tels que le principe de précaution, le principe d'équité intergénérationnelle (protection des générations futures) et le principe pollueur-payeur. En vertu de cette approche, le site est ramené aux niveaux les plus propres possible compte tenu des capacités technologiques disponibles afin de permettre les usages les plus sensibles possibles de la terre à l'avenir (comme la production alimentaire et l'occupation résidentielle).

### **Quelle est la base scientifique et technique pour traiter les sites contaminés?**

Les recommandations de l'IPEN s'appuient sur la littérature scientifique contemporaine sur la santé humaine et les impacts environnementaux des sites contaminés par le mercure, ainsi que sur les récentes études mondiales de technologie et d'ingénierie liées à la gestion et à l'assainissement des sites. La plupart des approches ont été prouvées pendant de nombreuses années dans le domaine cependant quelques techniques émergentes sont également discutées. Les techniques de dépistage pour identifier les sites ont été utilisées pendant au moins une décennie et sont des technologies d'évaluation reconnues.

### **Les gouvernements peuvent-ils élaborer des mesures concrètes et des cadres politiques pour aborder cette question en partenariat avec la société civile?**

Oui, l'un des points saillants de cette recommandation est qu'elle a été conçue pour permettre aux communautés touchées par les sites contaminés par le mercure, les ONG et les organismes gouvernementaux de travailler ensemble pour générer des données sur les sites contaminés suspects. Certaines des techniques de dépistage des sites, lorsqu'elles sont précédées d'une formation adéquate des opérateurs et de séances d'information sur la santé et la sécurité, peuvent être menées par des organisations de la société civile. Cela peut constituer un avantage important pour les organismes environnementaux nationaux qui disposent de ressources limitées pour aider à dresser un inventaire des sites contaminés suspectés et éprouvés.

### **Les gouvernements appuient-ils l'action sur les sites contaminés?**

Oui, le guide IPEN sur l'identification, la gestion et l'assainissement des sites contaminés par le mercure a été appuyé comme base pour le développement formel des orientations par de nombreux pays à l'INC7. Depuis lors, certains pays européens et africains ont soumis ces orientations au Secrétariat intérimaire de la Convention de Minamata dans le cadre des préparatifs de la COP1 en 2017. Ces pays ont notamment reconnu que les directives contiennent des informations politiques et techniques utiles qui font progresser l'objectif de La Convention de Minamata pour réduire l'exposition humaine à la pollution par le mercure tout en restituant les terres à un usage productif et en responsabilisant les pollueurs. Pour cette raison, les gouvernements sont encouragés à recommander au Secrétariat provisoire que ces directives soient incluses comme base de la politique des traités.

### **Où puis-je télécharger une copie des guides?**

Les guides sont actuellement disponibles pour téléchargement à partir du site Internet d'IPEN en anglais et seront bientôt disponibles dans d'autres langues:

<http://ipen.org/documents/guidance-identification-management-and-remediation-mercury-contaminated-sites-0>

Pour plus d'informations, contactez Lee Bell - Conseiller en matière de politique sur le mercure IPEN (leebell@ipen.org)